

# Les essentiels <sup>7</sup> des rencontres

Synthèse n°03 Décembre 2019



## Rencontre des conseillers citoyens des Bouches-du-Rhône

Synthèse de la journée départementale

5 octobre 2019 à Martigues

---

## Rencontre en bref... et en images



### Public :

100 participants (conseillers citoyens, délégués du préfet, représentants des collectivités)

### Thèmes :

- Cadre d'action des citoyens
- Ancrage local
- Rapport au droit commun
- Cadre de vie
- Se fédérer



## Contexte de la journée

Dans la continuité de la rencontre des conseils citoyens du département des Bouches-du-Rhône, organisée par la préfecture le 02 mars 2019 dans les salons d'honneur, la préfète déléguée pour l'égalité des chances a invité les conseillers citoyens à poursuivre et à approfondir les débats sur la participation des habitants lors d'une seconde journée qui a été organisée à Martigues le 05 octobre 2019.

Pour ces premières rencontres à l'échelle du département depuis la création des conseils citoyens, les conseillers citoyens de Marseille ont pu échanger avec ceux des autres communes. Les temps de travail ont alterné avec des temps de convivialité favorisant la valorisation des savoirs acquis sur autant de territoires divers et le partage d'expériences dans la bonne humeur.

L'ensemble des conseils citoyens, représentés par un ou plusieurs conseillers citoyens, ont participé à ces rencontres organisées avec l'aimable accueil de la ville de Martigues, et l'appui pour l'organisation et l'animation de Cité Ressources, de l'Université du Citoyen, de Pierre-Alain Cardona et de Mathias Bourrissoux.

Le premier temps de la journée a d'abord permis aux conseils citoyens de Martigues, qui accueillent la rencontre sur leur territoire, de témoigner sur la vie de leurs collectifs, leurs actions, leurs rapports aux institutions, leurs réussites, mais aussi leurs perspectives. Ce temps d'introduction était aussi l'occasion de faire un retour sur la rencontre départementale des conseils citoyens qui s'était tenue à la préfecture, le 2 mars 2019. Les différents thèmes abordés lors de cette précédente rencontre et les échanges qu'ils ont suscités, ont constitué la base des ateliers de travail qui ont eu lieu au cours de la matinée. Ainsi les conseillers citoyens ont pu aller plus loin le 5 octobre et formuler des pistes d'actions très concrètes, qui ont été soumises au débat avec l'ensemble de la salle, en présence des institutions.

Le second temps de la journée laissait le choix aux participants parmi trois activités : la visite d'un des quartiers prioritaires de Martigues : le Mas de Pouane, la visite du centre historique de la ville guidée par un comédien ou des groupes d'échanges thématiques.



Ouverture de la journée, de gauche à droite :  
M. Gaby CHARROUX, Maire de Martigues,  
Mme Marie AUBERT, Préfète déléguée à l'Égalité des chances,  
Mme Arlette FRUCTUS, vice-présidente de la Métropole,  
déléguée à la politique de la ville.

## Introduction

Monsieur Gaby Charroux, maire de Martigues, a introduit la journée en rappelant qu'il existait sur ce territoire une longue pratique d'expérimentation de la démocratie participative, où la commune souhaite donner aux habitants la capacité d'agir sur les politiques publiques locales. C'est bien là un des rôles endossés par les conseils citoyens : porter la parole des habitants des quartiers prioritaires et pouvoir ainsi influencer sur les décisions qui les concernent au quotidien. La mairie de Martigues s'engage en ce sens en apportant un soutien moral, technique et financier aux conseils citoyens de son territoire.

Madame Arlette Fructus, vice-présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence déléguée à l'Habitat et à la Politique de la ville, partage cette volonté commune de faire avancer les choses, pour permettre aux conseils citoyens de trouver leur juste place dans la politique de la ville. Pour ce faire, ils doivent être associés aux temps institutionnels, mais on doit pouvoir leur donner de la matière, de l'expertise pour y intervenir de manière opportune et juste, c'est là un axe de progression qui devra être co-construit. Il s'agit en ce sens de permettre aux habitants d'être au cœur des dispositifs. Parmi les chantiers à venir Madame Fructus rappelle qu'il y a un travail à mener sur la simplification des procédures, la programmation par exemple.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est une réussite. » A. Fructus,  
Vice-présidente de la Métropole

Même s'ils sont relativement récents, les conseils citoyens sont déjà bien ancrés dans le territoire des Bouches-du-Rhône comme l'a souligné Madame Marie Aubert, Préfète déléguée à l'égalité des chances dans le département. D'autres territoires ne bénéficient pas de cette même dynamique.

Pour autant, la place des conseils citoyens, au delà de la loi, doit encore se construire. La question de la formation des conseils citoyens en est un aspect important. La formation dispensée par l'École de la Rénovation Urbaine (ERU) à l'échelle locale a suscité un retour très positif en ce sens.

La préfète a tenu à rappeler que son travail, et celui des délégués du préfet, est d'être au service du public et des habitants, et qu'ils seront à l'écoute des conseils citoyens.

« On apprend en marchant. On apprend des autres. »  
M. Aubert

## Intervention des conseils citoyens de Martigues

Les conseils citoyens de Martigues ont été mis en place dès 2013 et couvrent les trois quartiers prioritaires de la commune de Martigues. Les conseils citoyens se sont constitués par tirage au sort sur les listes constituées par les bailleurs sociaux, mais aussi par la présence des représentants des associations des quartiers ainsi que par un appel à volontariat des habitants des quartiers prioritaires. Ils ont acquis une certaine autonomie depuis leurs débuts et permettent aujourd'hui de « redonner la parole aux habitants ». C'est un espace de propositions et d'initiatives de la part des habitants, basées sur une expertise partagée.

« Nous ne sommes plus spectateurs de notre quartier, mais acteurs de notre quartier. »

*Conseils citoyens de Martigues*

Les conseils citoyens de Martigues ont tenu à témoigner, auprès de leurs homologues et des institutions du territoire, de leurs outils, de leurs actions et de leurs perspectives. Un travail avec les bailleurs mené grâce à la TFPB, des actions réalisées grâce au Fonds de Participation des Habitants (FPH), le contrat de ville comme un cadre d'action et de partenariats ... autant d'éléments qu'ils ont souhaité partager avec les participants comme des réussites pour leur collectif. Ils ont aussi mis en avant des perspectives qu'ils souhaitaient partager avec l'ensemble des conseils citoyens : être plus autonomes, être juridiquement reconnus, avoir un site internet, des propositions qui ont permis d'alimenter les temps d'échanges de la matinée.

## Ateliers thématiques

L'objectif de la journée, à partir des échanges qui avaient eu lieu lors de la précédente rencontre des conseils citoyens, est d'aller plus loin et permettre aux conseils citoyens de faire des propositions concrètes autour de 5 thématiques.

### Thème 1 Cadre d'action des conseils citoyens

#### Remarques et questionnements :

##### > Sur l'aspect pratique :

- Pour être présent dans les institutions, les conseillers citoyens ont besoin de se dégager du temps.
- La difficile communication entre les conseils citoyens représente un frein.

##### > Sur la légitimité des conseillers citoyens :

- Comment fonctionner vis à vis de l'arrêté préfectoral pour accueillir de nouveaux conseillers citoyens (démobilisation des conseillers citoyens depuis le recrutement initial et l'inscription sur les arrêtés préfectoraux) ?
- Qui est légitime pour prendre la parole dans les instances si tout le monde n'est pas inscrit sur l'arrêté ?

##### > Sur la relation des conseils citoyens aux institutions, élus, bailleurs :

- Quelle proximité avec les instances publiques et les bailleurs sociaux ? Des fonctionnements très différents selon les territoires.
- Certains élus refusent de discuter avec les conseils citoyens, or l'exemple doit venir d'en haut.

#### Propositions concrètes :

- > Un budget en dotation directe du CGET, ou de l'État, décorrélé de l'espace local donc moins dépendant de son institution, et qui permettrait d'assurer l'indépendance des conseils citoyens.
- > Adoption de la responsabilité juridique des membres du conseil citoyen.
- > Une signature plus officielle et plus reconnue concernant l'approbation que les conseils citoyens peuvent donner.
- > Un lieu visible pour les conseils citoyens afin d'exercer leur fonction.
- > La création d'une carte de visite du conseiller citoyen pour être mieux reconnu par les services des collectivités et dans les instances.
- > Les conseils citoyens proposent de rédiger un cahier des charges pour la mise en place d'une formation des

élus pour palier au « manque de volonté politique » constaté sur certains territoires. Cette formation mettrait notamment le focus sur les démarches de « co-construction » pour sortir d'une logique de concertation « infantilisante » pour les conseils citoyens.

- > Créer une instance étatique qui contraint les élus à prendre en compte les concertations et l'avis des conseils citoyens.
- > Le renforcement des équipes opérationnelles de la politique de la ville qui sont débordées : « on ne les voit plus ».
- > Soumettre des propositions à tous les candidats aux élections municipales, pour se faire connaître par l'ensemble des candidats.
- > Bénéficier d'un budget pour rémunérer un apport d'expertise.

#### Réponses des institutions :

- > FPH comme levier à disposition des conseils citoyens pour être acteurs de la politique de la ville et agir concrètement dans leur quartier.
- > Des outils existent pour communiquer entre conseils citoyens (réseaux sociaux, liste de mail, etc.).
- > S'ils le souhaitent, les conseils citoyens peuvent mettre en place une carte de visite. Personne ne peut contester ou remettre en cause leur légitimité.
- > Le renouvellement des conseils citoyens de Marseille est engagé conjointement par la Métropole et l'État.
- > La Métropole apporte un soutien financier de 500 euros aux conseils citoyens, ainsi qu'une enveloppe de 1500 euros par projet.
- > Légitimité des conseils citoyens qui les autorise à solliciter le bailleur pour la mise à disposition d'un local.
- > La Vice-présidente de la Métropole et la Préfète s'engagent à mener un travail de sensibilisation et d'information des élus sur l'existence et l'activité des conseils citoyens. Les élections municipales de mai 2020 seront l'occasion de réunir les élus et de les former.

## Thème 2 Ancrage local

### Remarques et questionnements :

#### > Sur la participation des conseils citoyens à la démarche de GUSP :

« *On a envie d'être présents* ». La GUSP est une des démarches qui permettrait aux conseils citoyens d'être plus visibles.

#### > Sur la visibilité :

• Autour de l'idée de la création d'un site web vitrine, des questions émergent : « Comment le mettre en place ? qui va le gérer ? les techniciens de la politique de la ville et les habitants ? »

• Site à destination des habitants qui ne connaissent pas le conseil citoyen et les nouveaux membres qui ne connaissent pas le conseil citoyen. Le but est d'informer sur l'existence des conseils citoyens, et de diffuser et mettre à jour leurs actions.

#### > Sur les dispositifs :

• Tous les conseils citoyens ne connaissent pas l'ensemble des dispositifs qui sont à leur disposition et les démarches à suivre pour en bénéficier (exemple : FPH).

### Propositions concrètes :

> Avoir un local dédié au.x conseil.s citoyen.s qui soit

aussi ouvert aux habitants, il faudrait faire appel à la mairie.

> Que les mairies intègrent un onglet/pavé dédié au conseil citoyen sur leur site internet pour expliquer ce qu'est le conseil citoyen. L'idée est de pouvoir l'alimenter ensemble.

> La possibilité pour les conseils citoyens d'utiliser le panneau d'information de la mairie pour faire connaître le conseil citoyen.

> Avoir une page dédiée au.x conseil.s citoyen.s dans la gazette locale

### Réponses des institutions :

> Un site internet existe déjà : [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr), auquel les conseils citoyens peuvent accéder en toute autonomie puisqu'il existe une partie « invisible » accessible uniquement par les conseils citoyens pour alimenter le site de leurs actions, évènements, actualités, etc.

> Un travail avec les conseils citoyens mérite d'être mené afin d'être plus performant en termes de communication (contenu) sur les sites internet, notamment celui de la métropole.

> Arlette Fructus, sur le territoire marseillais, s'engage à écrire aux mairies pour leur demander un onglet dédié au.x conseil.s citoyen.s du territoire.

## Thème 3 Rapport au droit commun

### Remarques et questionnements :

> **Absence** des représentants du droit commun : Éducation Nationale et services dédiés à la culture, lors de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville.

### Propositions concrètes :

> Pouvoir mobiliser la préfecture afin d'organiser une table ronde avec la présence de l'ensemble des décisionnaires.

> Fixer un délai de réponse (1 mois) à la collectivité à partir du moment où elle a été sollicitée par le conseil citoyen.

> Être invité par les institutions et bénéficier d'un temps de parole.

> Sur la question de l'éducation/école/stage de 3<sup>e</sup> : rencontrer les collèges pour organiser un forum accueillant élèves, entreprises et parents d'élèves.

> Organiser une permanence des services publics dans les QPV.

### Réponses des institutions :

> « Vous pouvez demander à être présent lors du conseil municipal, mais le public n'y est pas autorisé à prendre la parole ».

> « Vous pouvez faire passer un avis au conseil municipal et au conseil métropolitain ». (cf. avenant au contrat de ville)

> Un dispositif spécifique existe pour les stages de 3<sup>e</sup> : la plateforme mon stage de 3<sup>e</sup> + une plateforme départementale (Dégun Sans Stage).

> Le service public en étant présent hors du quartier permet aussi aux habitants de sortir de leur quartier.

## Thème 4 Cadre de vie

### Remarques et questionnements :

- > Certains bailleurs jouent le jeu de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la transparence, d'autres non.
- > Le conseil citoyen peut-il être présent au sein de la commission d'attribution ?
- > Pas d'information sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui va concerner la Belle de Mai. Le conseil citoyen a appris l'information par la presse.

### Propositions concrètes :

- > Volonté de transparence sur les sommes versées aux bailleurs dans le cadre de la TFPB : justificatifs, comité de contrôle qui relève d'une expertise indépendante.
- > Informer l'ensemble des locataires du.es bailleur.s concerné.s de l'action du conseil citoyen en partenariat avec le.s bailleur.s dans le cadre de la TFPB.
- > Sur la question de la propreté : développer les responsabilités individuelles, à travers la co-construction d'une campagne de sensibilisation (dans les écoles par exemple) qui puisse être présentée aux techniciens de la ville. Cela nécessiterait d'avoir un référent en la matière.

- > Mise en place de médiateurs numériques.
- > Proposition de création d'une « Maison du droit à la maîtrise d'usage » (≠ maison du projet qui est réservée au quartier bénéficiant des programmes de renouvellement urbain). Cela contribuerait à légitimer la maîtrise d'usage.
- > Organiser un tour de table avec les bailleurs sur la question des projets urbains

### Réponses des institutions :

- > La charte de relogement ainsi que le comité de suivi a prouvé qu'un dialogue existait, que les conseils citoyens étaient en capacité de tisser des liens partenariats avec d'autres collectifs et a montré qu'ils avaient aussi un rôle crucial en temps de crise.
- > L'OPAH n'implique pas de démolition, mais un accompagnement des habitants.
- > PPA : possibilité de transmettre la délibération.
- > Sur la TFPB, fin de l'année 2019, il y aura un Comité de Pilotage spécifique sur la TFPB. Pour le Conseil de Territoire de Marseille (CT1), une information sur la TFPB a été diffusée par l'ARHLM.

## Thème 5 Se fédérer

« On ne s'interroge plus pour savoir si l'on va se fédérer. Nous sommes ici pour annoncer que l'on fédère » (P. Leso, conseiller citoyen du 13/14e arrondissement)

### Se fédérer, pourquoi ?

- > Nous avons besoin de nous repérer dans les textes, les lois, etc ;
- > Nous devons travailler à une nouvelle géographie des conseils citoyens ;
- > Pour rendre les avis des conseils citoyens comme des avis décisionnaires ;
- > Pour avoir la possibilité de demander la réévaluation des projets ;
- > Pour avoir la possibilité d'agir en justice, notamment vis à vis du Conseil Régional qui n'a pas respecté son engagement au Contrat de Ville ;
- > Pour demander la représentation des conseils citoyens au Conseil Economique Social et Environnemental.

À l'issue de ces échanges la Préfète déléguée à l'égalité des chances souligne que des sujets très concrets ont émergé, sur lesquels des actions vont être mises en place par la préfecture, le département, la métropole. Sur la question de la formation des élus en particulier, les conseils citoyens et les institutions, forts de la présence du CGET lors de cette rencontre, trouveront un appui auprès de cet acteur national.

## Un point sur le temps de l'après-midi

L'après midi, les conseillers citoyens pouvaient participer à un des trois temps :

- > Visite du quartier du Mas de Pouane, commentée par le conseil citoyen,
- > Visite du centre ancien par la ville de Martigues,
- > Des ateliers libres animés par l'Université du Citoyen.



Visite du quartier Mas de Pouane



Nouvel équipement du quartier

### Visite du quartier de Mas de Pouane

Les conseillers citoyens de Mas de Pouane, accompagnés de la chargée de développement de la ville de Martigues, nous ont fait visiter leur quartier. Nous avons notamment zoomé sur un nouvel équipement extérieur pour l'ensemble des habitants du quartier composés de deux aires de jeux adaptés aux différents âges de l'enfant, un city stade, un parcours de street work out, un terrain de pétanque, un espace de table pour pique-nique, une agora, une piste de danse, des arbres fruitiers, etc.

Cet espace, co-construit avec les habitants est exemplaire à trois titres :

- **Pour l'anticipation et l'engagement de la municipalité** qui, sans attendre la signature de la convention avec l'ANRU dans le cadre du projet d'intérêt régional qui concerne le quartier, a « avancé » l'ensemble des financements nécessaires.

- **Pour la rapidité de la démarche dans une logique de co-construction** : trop souvent, la question du temps, DES temps, celui de techniciens et des politiques face à celui des habitants est cité comme un point de blocage. Dans ce cadre, l'ensemble du processus, de la co-construction avec les habitants d'avril à juin 2018 (4 ateliers de travail avec une démarche de porte à porte auprès des habitants de quartier par les habitants sur quartier eux-mêmes) en passant par la rédaction du marché public et à son instruction de juin à octobre 2018, au lancement des travaux jusqu'à la livraison effective des équipements en septembre 2019 : au total 18 mois.

- **Pour la qualité de l'équipement et son implantation au coeur du quartier** qui vise justement à l'ouverture du QPV sur le reste de la ville. Cet équipement répond donc à plusieurs égards aux enjeux de la politique de la ville :

- en faire plus pour ceux qui ont

moins par une mobilisation accrue du droit commun,

- faire des habitants, des acteurs à part entière du changement du quartier,
- envisager la mixité dans le quartier à travers des équipements et pas uniquement par le logement,
- favoriser la cohésion sociale par la réappropriation des espaces publics.



Visite du centre ancien de Martigues

« Jean-Marc Zanaroli, comédien, a guidé les participants à travers l'histoire et les rues de Martigues. »

### Visite du centre ancien

La ville de Martigues s'est construite autour de 3 villages, qui sont restés pendant longtemps indépendants et qui ne s'appréciaient pas vraiment : Ferrière, L'Île et Jonquière. En 1581, de l'union des trois villages naît la ville de Martigues. Des récits de Dumas comparant Martigues à Venise, au bouleversement paysager et urbain dû à la construction du viaduc, en passant par la recette de la Poutargue, surnommée « le caviar martégual », Jean-Marc Zanaroli, comédien, a guidé les participants à travers l'histoire et les rues de Martigues.

Au programme : traversée en bateau du canal reliant l'Étang de Berre à la Méditerranée et visite de la chapelle de l'Annonciade, ponctuées de récits historiques et d'anecdotes contées par Jean-Marc dont les bribes de l'histoire familiale se confondent avec celle de la ville.

### Ateliers libres

Des ateliers libres, sous forme de groupes thématiques, se sont tenus permettant aux conseillers citoyens d'échanger autour de divers sujets :

- **La présentation du FPH** mis en place par le conseil citoyen du 3<sup>e</sup> arrondissement, avec les objectifs associés. Les membres du conseil citoyens de Tarascon, intéressés par la démarche ont pu faire part de leurs questionnements et discuter des critères à prendre en compte : nature du projet déposé, seuils de financement, obligations du porteur de projet, suivi de l'action réalisée... Cette thématique a aussi nourri des échanges autour des outils de communication mis en oeuvre : comment orienter le flyer pour bien faire comprendre aux habitants que le FPH doit répondre à une initiative d'intérêt général permettant d'améliorer concrètement le cadre de vie des habitants ? Et des interrogations sont apparues concernant la manière d'intégrer les actions du FPH dans un projet plus large et la ma-

nière de garantir l'aspect collectif du projet soutenu, pour ne pas favoriser les projets purement individuels, ou les initiatives éloignées des besoins de la population.

- **La propreté, la gestion des déchets et l'environnement** : ce groupe a réuni des représentants des conseils citoyens de Martigues, Tarascon, Aubagne et Arles. Lors de cet atelier, chacun a pu faire part des difficultés rencontrées sur son territoire en lien avec la gestion des déchets, les dépôts sauvages d'encombrants, le tri sélectif. Il a été souligné que le transfert de compétence ne se fait pas sans difficultés de gestion. Dans ce cadre, chacun a pu présenter les initiatives sur son territoire en matière de sensibilisation, prévention, démarche GUSP. À l'issue de cet atelier, il a été conclu que, malgré toutes les bonnes volontés et actions, de grosses difficultés persistent.



---

## Les outils financiers à destination des conseils citoyens

### Le Fonds de Participation des Habitants de l'État

#### • Qu'est ce que c'est ?

« Doté financièrement par l'État, le FPH permet de financer des projets ponctuels qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La simplicité des démarches et la souplesse des procédures favorisent l'implication des habitants 'non experts' » (CGET). L'intérêt du FPH est de pouvoir plus facilement mobiliser les habitants du quartier autour d'initiatives communes, mais également de fédérer les membres du conseil citoyens autour d'une activité porteuse, concrète, tournée vers le territoire.

En 2019, 17 conseils citoyens du département qui en ont fait la demande, ont bénéficié d'un FPH d'un montant de 5000 €. Pendant la rencontre du 5 octobre, les conseils citoyens présents ont pu échanger entre eux sur les actions concrètes que le FPH leur a permis d'engager et de soutenir.

#### • Comment on en bénéficie ?

Le FPH peut être sollicité exclusivement par les conseils citoyens. Lorsque le conseil citoyen n'est pas constitué en association, il peut être porté, au titre du conseil citoyen, par un acteur local qui en est membre.

Le conseil citoyen constitué en association ou au titre du conseil citoyen, un acteur local qui en est membre, doit déposer une proposition écrite par note transmise par mail au délégué du préfet et au cabinet de la préfète déléguée à l'égalité des chances.

La note de proposition écrite doit indiquer :

- Les objectifs du FPH
- Les modalités de mise en oeuvre
- La composition et le fonctionnement du comité d'attribution
- Les modalités de suivi et d'évaluation des actions

#### • L'exemple du conseil citoyen de Martigues

Chaque conseil citoyen de Martigues a bénéficié d'un budget de 5 000€, soit 15 000 € au total. Ce budget a permis de réaliser un grand nombre d'actions. Dans le quartier du Mas de Pouane deux soirées boxe ont été organisées pour les enfants et les adultes. Le conseil citoyen est allé plus loin en proposant des licences sportives gratuites aux jeunes du quartier.

*Pour + d'info prendre contact auprès des délégués du préfet sur votre territoire*

### Le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence

#### • Qu'est ce que c'est ?

La métropole AMP propose aux conseils citoyens qui le souhaitent un soutien financier pour leur fonctionnement et pour mener à bien leurs actions. Ainsi, chaque conseil citoyen, s'il en fait la demande, peut bénéficier d'un montant de 500€ pour servir à son fonctionnement, et une enveloppe de 1 500€ pour un projet qu'il souhaite développer.

*Pour + d'info prendre contact avec les référents politique de la ville sur votre territoire*





CITÉ  
RESSOURCES



Directeur de publication : Mustapha BERRA

Rédaction : Lucille MUNCH

Coordination : Pauline DZIKOWSKI

**CITÉ RESSOURCES**

Centre de ressources politique de la Ville PACA

18, Boulevard Camille Flammarion

13001 Marseille

04 96 11 50 41/ [contact@crpv-paca.org](mailto:contact@crpv-paca.org)